



Justification sur l'attribution de l'Etiquette environnementale UE II vernis, revêtements pour bois et sols intérieurs

Produit testé : **AAROPUR AQUACOAT HYDRO 377**
Groupe du produit : **Vernis à 2 composants**
Catégorie : **C**
Fabricant / Fournisseur : **Aarolac AG**



Caractéristiques du produit

Exempte d'aromate Oui Non
Exempte de conservateurs du film Oui Non
Liberté d'étiquetage selon la législation suisse en vigueur sur les produits chimiques Oui Non
Pauvre en composés organiques volatiles (COV) Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Non
Exempte de substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR Oui Non
Composée à plus de 95 % de matières premières renouvelables Oui Non
Conforme aux exigences techniques Oui Non

Résultats des tests

Le produit répond aux exigences d'attribution de l'Étiquette environnementale II (vernis, revêtements pour bois et sols intérieurs). Vous trouverez des plus amples informations sur l'Étiquette environnementale sur le site www.stiftungfarbe.org.

Le certificat est valable uniquement si le produit testé est répertorié sur le site www.stiftungfarbe.org et si le fabricant/fournisseur participe au programme de l'Étiquette environnementale de la Fondation Suisse Couleur. Il est interdit au titulaire du certificat de le transmettre à des tiers. Attention: tout abus entraînera des poursuites pénales. Le certificat perd sa validité si les composants du produit testé font l'objet de modifications et des nouveaux tests doivent alors être réalisés.

Winterthur, 26.11.2020

Signature Fondation Suisse Couleur

Signature Secrétariat technique